MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 12/05/2025
Dossier complet le : 15/05/2025
N° d'enregistrement : 2025-691

1 Intitulé du projet

Projet de création d'un centre de stockage temporaire de déchets amiantés sur le terrain à bâtir formant le lot numéro DIX (10) de la Zone
d'Aménagement Concerté dite « HOUELBOURG II et II » et sur la parcelle cadastrée AO 261, sis impasse Marie BROWN – Fonds Boisneuf – Z.I. de Jarry – 97122 BAIE-MAHAULT

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination
S.A.T.P - AMIANTEX

Raison sociale
SATP-AMIANTEX

N° SIRET
81529256000027

Type de société (SA, SCI...)
SASU

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☑ Monsieur

Nom
VAITILINGON

Prénom(s)
Didier, Henry

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
a) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation.	Le cœur de l'activité concernera le "transit, le regroupement ou tri de déchets dangereux ou de déchets contenant les substances dangereuses ou préparations dangereuses mentionnées à l'article R511-10 du code de l'environnement, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712, 2717, 2719 et 2793" selon la rubrique 2718.1 des ICPE.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☑ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Néant. Le projet est situé sur un terrain nu à bâtir. Aucune démolition n'est prévue dans le cadre de l'aménagement du site.

Le terrain est de la propriété de la SCI COMPAGNY V, qui a signé une convention avec SATP-AMIANTEX pour autoriser la réalisation de ce projet (ci-jointe).

4.2 Objectifs du projet

Le projet prévoit l'exploitation d'un site ICPE pour le "transit, le regroupement ou tri de déchets dangereux ou de déchets contenant les substances dangereuses ou préparations dangereuses mentionnées à l'article R511-10 du code de l'environnement, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712, 2717, 2719 et 2793" selon la rubrique 2718.1 des ICPE.

Les déchets dont il est fait objet sont des déchets amiantés de matériaux ou d'EPI / EPC (Équipements de Protection Individuelle / Collective) contaminés par l'amiante.

Les déchets seront issus de chantiers traités sur l'archipel Guadeloupéen : Guadeloupe, Les Saintes, Marie-Galante, Saint-Martin, Saint-Barthélémy, La Désirade.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Il sera exécuté tous les travaux nécessaires pour permettre la mise en œuvre des activités de la déchetterie, dans le respect des prescriptions ICPE :
• Clôture de la zone sur le terrain AO261 qui sera dédiée à l'activité ICPE, pour sécurisation de l'accès
• Installation d'un portail automatique dédié à la zone d'activité ICPE
• Création d'une zone bétonnée pour :
==> L'entreposage des trois containers de 40'
==> L'entreposage du container bureau et toilettes et douche
==> L'entreposage du container de stockage des engins de manutention et de pesée
==> L'identification au sol (peinture au sol) des aires de parking, déchargement des déchets, de pesée, déambulation piétonne, de circulation et de retournement du camion porte-containers.
• Création des installations de récupération et traitement des EP, EU dans le respect des prescrits de l'autorisation ICPE.
• Installation du système de vidéo surveillance
• Pose des équipements de lutte contre les incendies
• Installation d'une arrivée d'eau à usage de nettoyage et entretien du site
• Mise en place des affichages réglementaires des consignes et procédures de stockage.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le site abritera en permanence 3 containers de 40' destinés au stockage des déchets amiantés, dont deux qui joueront le rôle de capacité de stockage tampon des déchets issus des chantiers de SATP-AMIANTEX et/ou du dépôt volontaire de tiers. Afin d'assurer un abri permanent pour les déchets : Aucun déchet ne sera abrité en extérieur, à aucun moment. Le troisième container sera préparé pour l'expédition des déchets vers l'hexagone. Il y aura donc 4 emplacements. Le 4ème étant prévu pour le positionnement du camion porte-container lors du chargement du container à expédier. Les déchets seront accueillis (processus d'accueil physique et administratif), puis stockés en permanence dans deux containers de 40' équivalents à environ 12 tonnes de déchets amiantés). En parallèle, en fonction des finitions de chantiers (groupage des déchets par chantier) et du volumes des dépôts volontaires, le troisième container sera préparé pour expédition. Une fois ce container complètement rempli et conditionné (dans le respect de la réglementation TMD ADR), il sera chargé par un camion porte-container pour son transfert vers le Grand Port Maritime de la Guadeloupe. De là, il sera expédié par voie maritime vers l'hexagone pour traitement dans les filières agréées contre fourniture de BSDA (Bordereau de Suivi de Déchets Amiantés). Un container vide de remplacement sera positionné après chaque enlèvement de container plein expédié, selon le principe de "un container chasse l'autre". Une guérite de type container bureau servira d'espace de traitement administratif pour l'accueil des déchets, l'identification et contrôle de leur origine/propriétaire, l'initiation de leur fil de traçabilité jusqu'à l'exutoire, les considération comptables associées. Une zone de pesée/conditionnement sera aménagée pour contribuer à la parfaite traçabilité des déchets. Il sera aménagé un espace de stockage pour les engins de manutention et de pesée des palettes(chariots élévateur, transpalette-peseur) et colis (bigs bags) et autres conditionnements réglementaires (selon ADR) servant au conditionnement des déchets amiantés. La quantité de déchets susceptibles d'être présents sur le site est supérieure ou égale à 1 tonne et elle pourra aller jusqu'à 44 tonnes. La plateforme sera ouverte tous les jours ouvrés, hors jours fériés et chômés applicables en Guadeloupe de 6h à 14h.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fera l'objet d'un dossier d'autorisation environnementale (ICPE).
Il fera également l'objet d'un permis de construire pour la partie bureau (hors zone ICPE).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface du terrain actuel	1 302 m²
Surface du terrain futur	1 302 m²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit : Fonds Boisneuf

Localité : Baie-Mahault

Code postal : 9 7 1 2 2 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Site en secteur Uva du PLU de la ville de Baie-Mahault : zone dédiée aux activités, réalisée dans le cadre de la ZAC de Houelbourg, avec une surface plancher maximale constructible fixée à 307 500 m².

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Sans objet

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	La ZNIEFF la plus proche se trouve à 7,25 km environ au Sud-Est de la parcelle. Il s'agit de la ZNIEFF de type 2 "plaine côtière du Gosier de Grande Baie à Grande Ravine". Source : https://www.geoportail.gouv.fr/.
En zone de montagne ?	☐	☑	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	Aucune zone couverte par un arrêté de protection de biotope dans un rayon de 10 km autour du site. Source : https://www.geoportail.gouv.fr/
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☑	☐	Baie-Mahault est une commune littorale
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	Le site est localisé au droit du parc national de la Guadeloupe. On retrouve la réserve de la biosphère "Archipel De Guadeloupe" à environ 2 km au Nord-Est et au Sud-Ouest du site. Aucun parc naturel marin, réserve naturelle (nationale ou régionale), zone de conservation halieutique ou parc naturel régional n'a été recensé dans un rayon de 2km autour du site (Source : https://www.geoportail.gouv.fr/)

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☑	☐	Le territoire de la Guadeloupe est couvert par un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) approuvé par La Région et le Département de la Guadeloupe. Aucune information concernant les niveau sonore sur le site n'est indiqué sur la carte du bruit. Le site n'est pas inclut dans le périmètre du plan d'exposition au bruit de l'aéroport de Guadeloupe. Source : https://www.routesdeguadeloupe.fr/ppbe/
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	Aucun site inscrit ne se trouve sur le territoire de la Guadeloupe. Source : http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	Le site n'est pas localisé dans une zone humide pré localisée. (source : https://sig.reseau-zones-humides.org/)
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☑	☐	PPRN pour les risques d'inondation et de Mouvement de terrain PPRT sur Baie-Mahault pour le risque industriel
	☑	☐	PPRN prescrit PPRT approuvé (source : https://www.georisques.gouv.fr/)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	Site non référencé dans les bases de données CASIAS et INFOSOLS. Site non localisé sur un Secteurs d'Information sur les Sols (SIS). Le site actuel sera nettoyé avant les travaux d'aménagement.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☑	La zone d'implantation du site ne se trouve dans aucune zone de répartition des eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	La commune de Baie-Mahault n'abrite aucun captage destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle (source : https://www.observatoire-eau-guadeloupe.fr/cartes/statut-reglementaire-des-captages-destines-a-laep-en-2020/). Aucune information concernant la localisation d'éventuel(s) périmètre(s) de protection rapprochée n'a été trouvée.
Dans un site inscrit ?	☐	☑	Aucun site inscrit ne se trouve sur la commune de Baie-Mahault et sur le territoire de la Guadeloupe. Source : http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☑	Site non inscrit dans la zone Natura 200
D'un site classé ?	☐	☑	20 sites classés au titre des ICPE sont localisés dans un rayon de 2 km autour du site (source : https://www.georisques.gouv.fr/). Cependant : le site Géorisques ne recense que les établissements soumis à autorisation ou à enregistrement et aucun ne se situe en zone proche du site à construire (-500 mètres)

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	Les consommations d'eau seront réalisés sur à partir du réseau d'eau urbain. Ils seront faibles et concerneront les usages sanitaires et le lavage des engins de manutention.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☑	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☑	☐	Le projet pourra nécessiter l'apport minime de matériaux pour le nivellement du terrain. Celui-ci sera imperméabilisé pour la maîtrise de toute pollution éventuelle via la mise en place d'un bac de décantation équipé d'un séparateur hydrocarbures.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	Consommations en eau faibles, cf. ci-avant.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☑	Le site du projet se situe en lisière d'une zone de mangrove, et est actuellement déjà occupé pour de l'entreposage d'engins de chantier. Le trafic généré par le projet sera faible, le bruit généré par l'activité également, et aucun rejet direct d'eaux (pluviales ou autre) ne sera réalisé vers le milieu naturel voisin. A ce stade du projet, aucune perturbation, dégradation ou destruction de la biodiversité existante n'est prévue.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	Le site n'est pas situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☐	Le projet est localisé en ZAC et est déjà occupé pour de l'entreposage d'engins de chantier.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☑	☐	Le risque incendie est minime et constitue le principal risque à gérer dans le cadre du projet. Un extincteur sera prévu pour la maîtrise du risque incendie lié à la présence du chariot-élévateur.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☑	☐	Des déchets dangereux amiantés seront réceptionnés sur le site mais des mesures de protection sont prévues : les déchets seront systématiquement stockés sous abri pour éviter l'impact sur les tiers.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	Absence de rejets atmosphériques canalisés. Rejets atmosphériques diffus liés à la circulation de véhicules. Présence d'un bac de décantation enterré.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☑	☐	Le projet implique en exploitation un trafic routier estimé à 10VL/jour et 0,2PL/j. L'acheminement des déchets vers le site sera réalisé par voie routière.
	Est-il source de bruit ?	☑	☐	Les sources sonores susceptibles de générer du bruit dans l'environnement du site seront principalement les mouvements des poids-lourds et véhicules en circulation.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☑	☐	Aux opérations de chargement des bennes avec les déchets, d'enlèvement des bennes pour traitement extérieur (opération très ponctuelle). Par ailleurs, le site sera ouvert seulement 8h par jour.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	Les déchets amiantés sont inertes et arriveront conditionnés (double ensachage)
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☑	Le site incluant le projet ne dispose pas d'équipements susceptibles de générer des vibrations significatives dans son environnement immédiat.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☑	Les éclairages extérieurs seront minimaux et couvriront les voiries internes du site. Le site étant ouvert entre 6h et 14h, cet éclairage sera très limité sur une journée
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	Déchèterie située en ZAC, soumise à des émissions lumineuses faibles.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☑	☐	En phase travaux, émissions de poussières et gaz d'échappement des véhicules de chantier sur une durée limitée. En phase d'exploitation, rejets atmosphériques correspondant aux gaz d'échappement des véhicules des usagers, du personnel et des rotations de poids-lourds. Absence de rejets canalisés en phase exploitation. Aucune émission de fibres d'amiante dans l'air
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☑	Le projet n'implique pas le rejet d'eaux industrielles. Des eaux pluviales seront rejetées au réseau public d'assainissement.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☑	Les eaux usées domestiques rejetées au réseau communal. Les eaux pluviales de toiture seront rejetées sans traitement au réseau de la ZAC. Les eaux pluviales de voirie seront traitées par un bac de décantation avant leur évacuation hors site vers le réseau public.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☑	Le site recevra des déchets de désamiantage préalablement conditionnés. La plateforme servira exclusivement de site de regroupement et de préparation pour expédition par voie maritime.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	Le site n'est pas situé dans un périmètre de protection d'un monument historique.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☑	Le site est actuellement utilisé comme zone de stockage d'engins de chantier. L'usage futur reste industriel.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le projet n'est pas soumis à la réglementation Loi sur l'eau. Il n'est pas concerné par une catégorie de projet mentionnée à l'article R122-2 du Code de l'Environnement autre que les ICPE.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Entreposage des déchets amiantés en containers fermés, Il n'est pas prévu de stockage de déchets à l'air libre.
Il n'y a pas de risques d'émission de fibres d'amiante.

Trafic VL/PL vers le site (déchets entrants) et vers le Port (déchets sortants) faible.

Absence d'eaux usées industrielles (effluents) générées par le projet.

Consommation d'eau limitée, L'activité de stockage des déchets amiantés n'implique pas l'usage d'eau.

Le projet est situé en ZAC sur une parcelle déjà occupée par une activité d'entreposage d'engins de chantier neufs - Il n'y a pas de consommation d'espaces agricoles ou forestiers.

Les premières habitations situées à moyenne distance au Nord, à plus de 500 mètres du projet.

Le projet de site ICPE est prévu pour être totalement isolé de toute autre activité (clôture, portail dédié, caméras de vidéosurveillance). Le stockage et la manutention seront opérées sur des plateformes dédiées dont les eaux de ruissellement seront collectées dans un caniveau central, lui-même connecté à un bac de décantation enterré équipé d'un séparateur hydrocarbures.

Un ou plusieurs extincteurs seront prévus sur la zone d'activités pour maîtriser tout risque d'incendie.

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet s'implante dans une zone d'activités existante, implique des nuisances mineures pour la santé humaine (distance vis-à-vis de tiers, confinement des déchets amiantés en containers, pas de stockages en extérieurs) et pour l'environnement (trafic journalier faible, consommation énergétique du site négligeable, surface imperméabilisée réduite - 1300 m² maximum, pas d'eaux industrielles générées ou consommées).

Il n'y aura pas de rejets (de tous types) vers les milieux naturels (aquatique, atmosphérique, forestier).

Pour ces raisons, ce projet devrait être dispensé d'évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☑
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☑
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☑
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☑
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1	Convention d'utilisation du terrain	☑
2	Certificat probatoire de la Société Antillaise de Travaux Publics	☑
3	KBIS AMIANTEX	☑
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom NOËL

Prénom Pierre

Qualité du signataire Directeur

À Baie-Mahault

Fait le 05/05/2025

P.O. Pierre Noël

SATP-AMIANTEX
36 Rue de la chapelle
ZI JARRY
97122 BAIE-MAHAULT
Tel :0590 92 97 49
Email : contact@satp-amiantex.com
Siret : 815 292 560 00027- APE 4120B

Signature du (des) demandeur(s)